



*Au service
des peuples
et des nations*

Plan d'initialisation

**« Assistance Préparatoire du Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la
Justice et la Reddition de Comptes au Bénin »**

Programme des Nations Unies pour le développement

Pays: BENIN

PLAN D'INITIALISATION

Titre du Projet:	Assistance Préparatoire à l'amélioration de l'accès à la justice et la reddition des comptes.
Effet (s) escompté (s) du CPAP:	Le processus démocratique est renforcé à travers le renforcement de la mission du Parlement et la réforme du système électoral
Date de démarrage du Plan:	11 Octobre 2012
Date de Fin du Plan:	31 décembre 2012
Partenaire de Mise en Œuvre:	PNUD

Brève Description

Selon le Profil de la Gouvernance, l'un des problèmes essentiels de la justice au Bénin se rapporte au manque d'efficacité et à la faiblesse dans l'organisation interne des juridictions. Ces déficiences procèdent, entre autres, de l'insuffisance des compétences du personnel dans certains domaines, de l'insuffisance d'équipements et systèmes informatiques appropriés. Cette situation ne permet pas à la Cour Suprême qui est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative, judiciaire et des comptes de l'Etat, d'accomplir efficacement sa mission. Par ailleurs, le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme qui est chargé d'assurer l'administration des services Judiciaires afin de rendre justice aux justiciables, ne dispose pas non plus de personnel qualifié dans certains domaines pour mieux accomplir les tâches qui lui sont assignées. Afin d'appuyer ces deux Institutions de l'Etat dans la mise en œuvre de certaines activités prioritaires de renforcement de capacités en ressources humaines et en gestion électronique, le PNUD se propose d'accompagner le Gouvernement dans la mise en place d'un programme qui, à terme, devra intégrer les apports de l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers désirant contribuer à la réforme du système judiciaire. En attendant de formuler un tel programme, plus vaste, et tenant compte de l'urgence de certaines activités de formation des magistrats, le PNUD envisage de mettre en place une assistance préparatoire de trois mois.

Le coût global de l'ensemble des activités de l'assistance préparatoire est de 110 000 US \$. Le présent Projet d'assistance préparatoire, est financé sur les « ressources régulières du PNUD ». Les PTF tels que l'Union Européenne et d'autres seront étroitement associés dans le montage du programme conjoint devant déboucher sur la mise en place d'une corbeille commune. La Cour Suprême à travers son Secrétariat général sera l'unité focale) et la Direction des Droits de l'homme du Ministère en charge de la Justice, seront des unités focales de mise en œuvre en fonction des aspects relevant de leur domaine de compétences

Période du Programme:	Octobre -Décembre 2012
Composante du CPAP:	Gouvernance
Atlas Award ID:	00069721
Date du CLEP:	_____

Ressources Totales Requises	110.000 US \$
Ressources Totales Allouées:	110.000 US \$
• Régulière	110.000 US \$
• Autres:	
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____
○ Gouvernement	_____
Budget non financé:	_____
Contributions en nature	_____

Signature PNUD:

Gilbert Poumangue 10/10/2012

Gilbert POUMANGUE
Représentant Résident ai du PNUD



I. JUSTIFICATION

En adhérant aux instruments internationaux de promotion des Droits de l'Homme, le Bénin a choisi de promouvoir son développement dans un cadre politique juridiquement axé sur les Droits de la personne humaine. Ainsi, la Constitution du 11 Décembre 1990 a institué au Bénin un Etat de droit et de démocratie pluraliste dans lequel les Droits de l'Homme sont garantis, protégés et promus comme l'une des conditions nécessaires au développement harmonieux et durable de tout citoyen béninois et des collectivités locales. Dès lors, les Droits de l'Homme, dans leurs dimensions constitutionnelles et conventionnelles sont au cœur de l'Etat de droit et de la démocratie béninoise.

Traditionnellement, l'un des principaux socles d'un Etat de Droit et de Démocratie est l'accès équitable à la justice. Or, les états généraux de la justice tenus en novembre 1996 ont relevé dans le secteur de la justice la faible efficacité du système judiciaire (due à certains dysfonctionnements notamment au niveau organisationnel, institutionnel et structurel) altérant l'exercice effectif de l'indépendance et de l'efficacité du secteur. Cette déficience relève tant des juridictions du premier degré que celles du second degré.

En effet, selon la Constitution de la République du Bénin, le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour Suprême, les cours secondaires et les tribunaux. La Cour Suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative, judiciaire et des comptes de l'Etat. Elle veille sur le bon fonctionnement des services publics de l'Etat en faisant respecter tous les principes de la bonne gouvernance administrative que sont : la transparence, la participation, la légalité, l'égalité, etc. En matière des comptes, elle contrôle la gestion des comptes publics par toutes les personnes et structures qui en sont chargées. En matière judiciaire, qu'il s'agisse de préserver la paix par la lutte contre la criminalité, de sécuriser les relations civiles et commerciales, de sauvegarder les droits des employés, la Cour Suprême exerce un contrôle normatif et disciplinaire sur les décisions rendues par les juridictions inférieures (Cours d'Appel et tribunaux).

D'après le Profil de la Gouvernance, l'un des problèmes essentiels de la justice au Bénin se rapporte au manque d'efficacité et à la faiblesse dans l'organisation interne des juridictions. On constate une augmentation considérable des ratios de justiciables par magistrat, dossiers à traiter par an par magistrat, et nombre de dossiers en attente. Le nombre de jugements rendus par an est largement inférieur à celui des dossiers « entrants », ce qui entraîne une attente très longue des justiciables. Ainsi, parmi les personnes incarcérées, 75% sont en détention préventive, dont la durée peut dépasser la peine prévue pour l'infraction commise. Bon nombre des activités nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ne sont plus assurées, dans des délais raisonnables, telles que par exemple la tenue du casier judiciaire et l'exécution des peines.

Le mauvais état des infrastructures et équipements accentue les dysfonctionnements observés : locaux non fonctionnels et parfois insalubres, équipements de bureau dégradés et vétustes, bibliothèques et locaux d'archives inexistantes. En outre, il y a un manque généralisé d'équipements de bureau et de consommables nécessaires au fonctionnement des services, aussi bien dans les juridictions qu'au niveau de l'administration centrale. Les outils de communication sont insuffisants et les quelques équipements informatiques sont obsolètes ou non entretenus. Beaucoup d'actes sont encore rédigés à la main ou tapés à la machine à écrire. A ceci s'ajoute un manque de personnel en quantité et en qualité.

Le Bénin compte actuellement, outre la Cour Suprême, trois Cours d'Appel (CA), neuf Tribunaux de Première Instance (TPI) et 80 Tribunaux de Conciliation (TC) dont le siège se trouve dans chacune des communes. Avec cette carte judiciaire, le justiciable doit parcourir en moyenne 200 km pour accéder à un TPI et environ 300 kms pour une CA. La loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire au Bénin a pourtant prévu 28 TPI pour palier à ce déficit. Mais dans la réalité les tribunaux ne seront que progressivement installés selon les moyens disponibles. Du coup, la facilité d'accès des citoyens à la justice demeure encore à l'étape de projet.

S'agissant aussi bien des juridictions du premier que du second degré, le personnel pour accomplir les missions est insuffisant et compétences ont besoin d'être renforcées dans des domaines variées, complexes et évolutifs. Les équipements et systèmes informatiques ou bureautiques ne sont pas à la hauteur des nombreuses charges et attributions.

A tout ceci s'ajoute la faible participation des populations notamment les groupes vulnérables dans les instances de prise de décision et dans les mécanismes de développement local, et ce, du fait de l'ignorance et de la méconnaissance de leurs droits et devoirs.

En effet, en complément des droits fondamentaux de l'homme proclamés dans le préambule et consacrés par le TITRE II de la Constitution, le Bénin a ratifié et intégré à sa législation interne un nombre important d'instruments internationaux de protection des droits de l'homme. De même que les lois ordinaires en vigueur, tous ces droits constitutionnellement et légalement reconnus demeurent malheureusement peu connus du public et non intégrés aux politiques et stratégies de développement au plan national et surtout au plan local.

Pourtant, la concrétisation de la décentralisation depuis décembre 2002 a créé un nouvel espace démocratique et une opportunité pour les populations, de s'impliquer davantage dans la définition des politiques, des stratégies et priorités de développement et dans la gestion des affaires de leurs localités.

Les Droits de l'Homme étant le socle et la clé de la démocratie et du développement harmonieux de tout être, il urge donc que la majorité des citoyens que sont les femmes et les groupes les plus vulnérables et marginalisés de la société, tous titulaires et créanciers des Droits de l'Homme qui vivent dans les zones les plus reculées de notre pays puissent accéder à la connaissance et à la jouissance effective de leurs droits.

II. PRODUITS ATTENDUS

Le résultat attendu de cette assistance préparatoire est un Document de projet « Amélioration de l'accès à la justice et la reddition de comptes au Bénin » élaboré, validé, signé et les ressources requises mobilisées.

Cette assistance préparatoire servira aussi de cadre pour le renforcement des capacités des partenaires qui auront la charge de la mise en œuvre du projet final. Il s'agira de :

- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de la Cour Suprême :
 - la formation des magistrats et greffiers des juridictions de fond en matière de procédures administratives et des comptes, et ce dans le cadre de la création de nouvelles chambres ; et la formation de collaborateurs extérieurs en matière de rapportage en perspective à la gestion du contentieux électoral, notamment celui des prochaines élections communales, municipales et locales;
 - l'acquisition au profit de la Cour Suprême d'ouvrages et de matériels informatiques ainsi que le renforcement de son réseau internet et intranet pour améliorer, accélérer et sécuriser la gestion du contentieux électoral, entre autres. Cette action devrait également se traduire par l'envoi de délégués de la Cour sur le terrain.
- Faciliter la participation du Bénin à l'Examen Périodique Universel :
 - la participation de quatre membres du gouvernement à l'Examen Périodique Universel pour le Bénin qui est programmé pour Octobre 2012.

III. ARRANGEMENTS DE GESTION

Cette assistance préparatoire sera gérée directement par le PNUD en collaboration avec les principales parties prenantes telles que la Cour Suprême, la Direction des Droits de l'Homme du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme. Le PNUD désignera parmi son personnel un développeur de projet qui assurera la liaison opérationnelle avec toutes les parties prenantes et travaillera à la formulation et au lancement du Document de projet final.

IV. SUIVI-EVALUATION

Le projet d'assistance préparatoire à l'amélioration de l'accès à la justice sera exécuté sur une période de 3 mois (Octobre à décembre 2012) avec possibilité de prolongation selon le contexte sans que sa durée n'excède 9 mois. Son suivi évaluation se fera selon les règles en vigueur au PNUD, c'est-à-dire sous forme de rapport d'activité trimestriel soumis à l'attention du PNUD, et de rapport de fin d'étape d'assistance préparatoire soumis à la validation de toutes les parties prenantes. La fin de cette assistance préparatoire sera marquée par la validation du document final de projet à l'occasion d'une session de Comité de Local d'Examen de Projet (CLEP).

V. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année: 2012

PRODUITS ESCOMPTES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associées</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU		
		T1	T2	T3	T4			Code Budgetaire et Description	Montant \$ US	
<p>Produit : Le document de projet « Amélioration de l'accès à la justice et la reddition de comptes au Bénin », assorti d'un plan de travail pour sa première année de mise en œuvre est approuvé et signé</p> <p>Données de base:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non - Non <p>Indicateur(s):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du document de projet validé et signé - Disponibilité du Compte Rendu du CLEP et du rapport final de fin d'étape d'assistance préparatoire <p>Cible(s) Annuelle(s):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oui - Oui <p>Effet CPAP:</p> <p>Le Processus démocratique est renforcé à travers le renforcement de la mission du Parlement et la réforme du système électoral</p>	<p>1. Résultat d'activité: Les capacités techniques et opérationnelles des Chambres administratives et des comptes sont améliorées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action: Former les formateurs des magistrats et greffiers. - Action : Former les collaborateurs à la Cour Suprême en matière de rapportage électoral - Action: Acquérir des ouvrages et du matériel informatique - Action : Participer à l'Examen Périodique Universel. 				X	PNUD		71300 Consultant local	25 000	
						PNUD		71600 Voyages	35 000	
					X	PNUD		72200 Equipements et Fournitures	40 000	
								74500 Divers	1 500	
	<p>2. Résultat d'activité: Le document de projet validé et signé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action: Finaliser le document de projet - Action: Organiser le CLEP avec la participation des PTFs 				X	PNUD		71300 Consultant local	5 500	
								71600 Voyages et missions	2 500	
								74500 Divers	500	
TOTAL										110 000